**DEMANDE DE SOUTIEN POUR L’ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES**

La division transversale SCF-ChemBio s’engage à soutenir l’organisation de manifestations scientifiques, en lien avec les thématiques de la division et bénéficiant à ses membres. Ces demandes doivent être adressées en utilisant le présent formulaire. Deux sessions sont possibles avec un dépôt des demandes avant le 31 janvier ou avant le 31 juillet.

**Bénéficiaires**

Tous les organismes et comités d’organisation appartenant à des équipes de recherche académiques travaillant dans le domaine de la chémobiologie, souhaitant organiser une manifestation scientifique sur le thème de la chémobiologie peut être bénéficiaire de cette subvention.

**Critères d’éligibilité**

- Le/les demandeur(s), ainsi que 50 % des membres du comité d'organisation doivent être membres de la SCF et affiliés à la division SCF-ChemBio.

- L’événement doit être en lien *a minima* avec certains aspects de la chémobiologie.

**Montant de l’aide financière et procédure de versement**

- Une aide d’un montant maximum de 1000 € pourra être accordée. Le montant de l’aide accordée sera déterminé en tenant compte du nombre de participants, de la durée et de l’envergure de la manifestation. Ce montant sera également fonction du budget de la division SCF-ChemBio au moment de la demande.

- L’aide est octroyée uniquement dans le but de soutenir directement l’événement proposé : frais de réception, invitation d’un conférencier, frais d’accès à une plate-forme de visioconférence.

- Dans le cas d’une aide accordée, celle-ci pourra être soit versée par virement bancaire à la personne morale responsable de l’organisation de la manifestation scientifique, soit en réglant directement une facture correspondant au montant de l’aide octroyée.

**Conditions d’octroi de l’aide financière**

- La demande doit être financièrement motivée et justifiée.

- Dans le cas où des frais d’inscriptions sont prévus, une réduction significative de ces derniers doit être accordée aux membres de la SCF.

- Le logo de la division SCF-ChemBio devra figurer dans tous les supports de communication écrits et visuels liés à la communication de la manifestation scientifique.

- Un compte rendu de l’évènement devra être fourni au plus tard 2 mois après la manifestation scientifique. Il pourra être utilisé pour une communication aux membres de la SCF.

- La SCF demandera le remboursement des sommes en cas d’annulation de l’événement, de la mauvaise utilisation des subventions et du non-respect des dispositions d’attribution.

**Procédure de candidature**

- La demande consiste en le formulaire ci-dessous, qui doit être complété et envoyé par courriel (d2cv-bureau@societechimiquedefrance.fr) au moins 3 mois avant la manifestation scientifique prévue.

- Les candidatures sont évaluées par l’ensemble du bureau de la division SCF-ChemBio qui, après délibération et vote, transmet sa décision par courriel au porteur de la demande dans un délai de 2 mois.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**SOUTIEN POUR L’ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES**

**PORTEUR DE LA DEMANDE**

Nom :  Laboratoire :

Prénom :  Adresse électronique

 Téléphone :

Membre SCF : [ ]  OUI [ ]  NON Numéro d’adhérent :

**MANIFESTATION SCIENTIFIQUE PROPOSEE**

Titre de la manifestation :

Discipline :

Dates prévues :

Format (présentiel, virtuel) :

Localisation prévue :

Nombre de participants attendus :

Description de la manifestation scientifique – 10 lignes maximum

Liste des thèmes abordés – 10 lignes maximum

Lien de l’événement avec la chémobiologie et impact pour la communauté – 5-6 lignes maximum

Programme prévisionnel

*Conférenciers principaux, nombre de communications orales et/ou poster sélectionnées sur résumés*

Budget prévisionnel

*Précisez si la manifestation est gratuite ou payante, et dans ce cas s’il existe des tarifs préférentiels pour les membres SCF*

Montant et justification de l’aide demandée – 5-6 lignes maximum

Liste des membres du comité d’organisation et leur laboratoire

*Indiquez l’appartenance du/des organisateur(s) et des membres du comité d'organisation à la SCF en précisant le numéro d’adhérent. (Rappel : le/les demandeur(s), ainsi que 50 % des membres du comité d'organisation doivent être membres de la SCF et affiliés à la division SCF-ChemBio)*